

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération  
n° 2009.10.106.B**

**Convention cadre de  
partenariat avec  
Ouest Atlantique pour  
la période 2009 - 2011**

**LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

**Excusé(s) :**

Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

<b>CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC OUEST ATLANTIQUE POUR LA PERIODE 2009 - 2011</b>
--

L'agence de prospection et de recherche d'investisseurs, Ouest Atlantique a pour mission principale de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises exogènes sur le territoire du Poitou-Charentes et des Pays de la Loire.

Le travail de prospection de l'agence s'appuie sur différents moyens, avec une équipe commerciale propre, renforcée par le concours de l'Agence française des investissements internationaux (A.F.I.I). De plus, Ouest Atlantique anime en partenariat avec les collectivités locales, le comité Investir dans l'Ouest (C.I.O), chargé de faire le point sur les actions de prospection engagées.

Considérant la prospection exogène comme un des axes d'intervention pour soutenir l'activité économique, les communautés d'agglomération de Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle, réunies au sein d'AIRE 198, ont souhaité développer leur partenariat dans ce secteur, sur la période 2008-2014.

L'objectif de ce partenariat est de permettre aux agglomérations chefs-lieux de la région Poitou-Charentes de renforcer leur attractivité et plus particulièrement l'activité de leur territoire. Cette ambition affirmée est la base d'un ensemble d'actions que les agglomérations souhaitent mener notamment en matière de promotion et de prospection de projets exogènes.

Par conséquent, afin de renforcer la cohérence ainsi que le développement des interventions en matière de détection de projets exogènes, les agglomérations de Poitiers, Niort, Angoulême et La Rochelle et Ouest Atlantique ont décidé de conclure une convention cadre commune. S'inscrivant sur la période 2009-2011, ce nouveau partenariat marque une volonté de mutualiser des moyens, tout en valorisant un ensemble métropolitain de plus de 500 000 habitants, bénéficiant d'un tissu économique complémentaire et qui doit être un pôle majeur du Grand-Ouest.

L'engagement de la ComAGA porte sur une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 en cohérence avec le plan d'action stratégique d'Ouest Atlantique sur la période 2009-2011.

Ouest Atlantique présentera aux agglomérations d'AIRE 198 un plan d'action annuel en début d'exercice.

Vu la délibération n°228 du 6 novembre 2008 approuvant l'adhésion à l'association Ouest Atlantique et le règlement de la cotisation annuelle,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 septembre 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet de convention cadre passée entre AIRE 198 regroupant les communes, les communautés d'agglomération de Poitiers, Niort, La Rochelle et l'agence Ouest Atlantique pour la période 2009-2011

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre ainsi que tout autre document concernant son application.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>14 octobre 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>14 octobre 2009</b>